

# MOBILITÉ DES CONDUCTEURS DE TAXI

**Permettre au conducteur de taxi de poursuivre  
l'exercice de son activité dans un département  
autre que celui dans lequel il a obtenu son examen**

## OBJECTIFS

*A l'issue de la formation, vous serez capable de :*

- Connaître le nouveau département d'exercice de votre activité taxi
  - la structure administrative
  - les axes routiers et desserts
  - les sites touristiques
  - les manifestations culturelles
  - la réglementation locale
  - la tarification

## PRÉREQUIS

- Etre titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi ou de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi
- Etre titulaire d'une carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi en cours de validité

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Connaissance du territoire

- Connaître le découpage administratif du département : arrondissements, cantons, communes
- Connaître les principaux axes routiers du département
- Connaître succinctement la ville du Mans, préfecture
- Connaître les principaux sites touristiques du département

### Réglementation locale

- Connaître les textes régissant l'activité de conducteur de taxi en Sarthe
- Connaître le contenu de la convention conclue avec la caisse primaire d'assurance maladie

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

### Méthode :

- Apports théoriques, exercices, QCM

### Moyens :

#### Techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, de tables individuelles, d'un tableau et d'un paper board.

### Humains :

- 1 responsable pédagogique, équipe de formateurs
- Formateurs professionnels titulaires du CCPCT

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de la formation par le formateur

## MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Sur inscription
- Programmation à consulter sur [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr)



### INFOS PRATIQUES



Possibilité de prise en charge totale ou partielle par les organismes de financement de la formation professionnelle



Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap

CMA Pays de la Loire • Sarthe

Service Formation Continue • 5 cour Etienne-Jules Marey • CS 81630 • 72016 LE MANS Cedex 2

N° de déclaration d'activité : 52 44 07494 44 ■ Code APE : 9411Z ■ SIRET : 130 020 688 00011



02 43 50 20 88

[pleloup@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:pleloup@artisanatpaysdelaloire.fr)



PAYS DE LA LOIRE

SARTHE